

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ANTICAL

Version: 14

Date de révision: 27/05/19

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: ANTICAL
1. 1. 1. N° CE: Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Gel détartrant ménager
Utilisations non recommandées :
Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées à la Section 1
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: **Distributeur**
REMA GROUPE
5 rue Charles François Daubigny.95870.BEZONS - France
Téléphone : +33 (0)1 30 61 32 08 Fax : +33 (0)1 39 61 82 72
contact@remagroupe.fr
- Fabricant**
SANI MARC
Rue de la Chénaie
F-76800 Saint Etienne de Rouvray France
Tél: +33 (0) 2 35 66 01 38
Mail : contact@sanimarc.com
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59
1. 5. Formule: 190693V2
1. 6. N° code du produit: 190693V2

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: * Corr. mét. 1 / SGH05 - H290 *
* Corr. cut. 1B / SGH05 - H314 *
* Tox. aq. aiguë 1 / SGH09 - H400 *

2. 2. Éléments d'étiquetage:



Danger

2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement:

2. 2. 2. Mention de danger:

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

2. 2. 3. Prévention:

P260 Ne pas respirer les fumées / brouillards / vapeurs.
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

2. 2. 4. Intervention:

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P391 Recueillir le produit répandu.

2. 2. 5. Stockage:

2. 2. 6. Elimination:

P501 Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale / nationale

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ANTICAL

Version: 14

Date de révision: 27/05/19

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

2. 3. Information(s) complémentaire(s):

2. 4. Autres dangers:

La solution dans l'eau est un acide fort, qui réagit violemment avec les bases et qui est corrosive.
Parfum contenant une ou des substances allergisantes à une concentration >0,01%:
Limonène, linalool.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:

- acide phosphorique 75 %
 - N° CAS: .7664-38-2
 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119485924-24
 - Conc. (% pds) : 15 < C <= 20
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH05 - Corr. mét. 1 - H290
 - * SGH05 - Corr. cut. 1B - H314

- Alcool gras ethoxylé
 - N° CAS: 157627-86-6
 - Conc. (% pds) : 1 < C <= 5
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH07 - Tox. aiguë 4 - H302
 - * SGH05 - Lés. oc. 1 - H318
 - * Tox. aq. chron. 3 - H412
 - Divers :

NOEC / = >0,1 - <1 mg/l
CL50 / Toxicité aiguë - aquatique / 48h / Poissons = >1 - <10 mg/l
CE50 / Toxicité aiguë - aquatique / 72h / Algues = >1 - <10 mg/l
CE50 / Toxicité aiguë - aquatique / 48h / Daphnia magna = >1 - <10 mg/l

- Mélange amine grasse ethoxylée (CAS 26635-93-8)/Alcool gras ethoxylé (CAS 68920-66-1)
 - Conc. (% pds) : 1 < C <= 5
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH07 - Tox. aiguë 4 - H302
 - * SGH05 - Corr. cut. 1B - H314
 - * SGH09 - Tox. aq. chron. 1 - H410

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

- 4. 1. 1. Conseils généraux: En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
- 4. 1. 2. Inhalation: Placer le sujet dans une zone aérée.
- 4. 1. 3. Contact avec la peau: Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 20 minutes.
- 4. 1. 4. Contact avec les yeux: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- 4. 1. 5. Ingestion: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

- 4. 2. 1. Inhalation: Irite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux.
- 4. 2. 2. Contact avec la peau: Provoque de graves brûlures.
- 4. 2. 3. Contact avec les yeux: Provoque de graves lésions des yeux
- 4. 2. 4. Ingestion: graves lésions des tissus fragiles et un risque de perforation

4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Avis aux médecins

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction:

Le produit lui-même ne brûle pas.
En cas d'incendie à proximité: tous les agents d'extinction sont autorisés.: mousse, poudre, dioxyde de carbone (CO2), eau pulvérisée

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ANTICAL

Version: 14

Date de révision: 27/05/19

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

- | | |
|--|---|
| 5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: | En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. |
| 5. 3. Conseils aux pompiers: | Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection |
| 5. 4. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: | Aucun. |

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

- | | |
|--|--|
| 6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: | Evacuer le personnel vers un endroit sûr.
Éviter le contact avec la peau. |
| 6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: | Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. |
| 6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: | Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice).
Balayer ou enlever à la pelle, mettre dans un récipient fermé pour élimination.
Après le nettoyage, rincer les restes de produit à l'eau. |
| 6. 4. Référence à d'autres sections: | Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit. |

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- | | |
|---|--|
| 7. 1. Manipulation: | |
| 7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: | Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Les manipulations ne s'effectuent que par du personnel qualifié et autorisé. |
| 7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: | Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec |
| 7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): | Lire l'étiquette avant utilisation.
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Garder l'emballage bien fermé quand le produit n'est pas utilisé.
Ouvrir les emballages prudemment pour éviter tout éclaboussement.
Tenir hors de portée des enfants. |
| 7. 2. Stockage: | |
| 7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: | Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine. |
| 7. 2. 2. Condition(s) de stockage: | Conserver à l'abri du gel. |
| 7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: | Conserver à l'écart des: HYPOCHLORITE DE SODIUM |
| 7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: | Les emballages plastiques sont recommandés. |
| 7. 2. 5. Matériaux d'emballage non adaptés: | Éviter les emballages métalliques non protégés. |
| 7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): | Utilisation professionnelle |

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- | | |
|----------------------------------|--|
| 8. 1. Paramètres de contrôle: | |
| 8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: | |

Composant: acide phosphorique No.-CAS 7664-38-2
France. Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP), Valeur Limite d'Exposition à Court Terme (VLCT): 0,5 ppm, 2 mg/m³
France. Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP), Valeur Moyenne d'Exposition (VME): 0,2 ppm, 1 mg/m³

Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)
DNEL
Travailleurs, Long terme - effets locaux, Inhalation: 2,92 mg/m³

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ANTICAL

Version: 14

Date de révision: 27/05/19

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

	DNEL Consommateurs, Long terme - effets locaux, Inhalation: 0,73 mg/m3
8. 2. Contrôles de l'exposition:	
8. 2. 1. Protection des voies respiratoires:	Nécessaire, si la valeur limite d'exposition est dépassée (p.e. VLE). Protection respiratoire conforme à EN 141. Type de Filtre recommandé: Filtre combiné:B-P2
8. 2. 2. Protection des mains:	Gants de protection conformes à EN 374. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure. Porter des gants appropriés: gants en Néoprène
8. 2. 3. Protection de la peau et du corps:	Vêtement de protection résistant aux acides
8. 2. 4. Protection des yeux:	Lunettes de sécurité à protection intégrale Écran facial
8. 3. Mesure(s) d'hygiène:	Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer. Se laver les mains immédiatement après manipulation du produit.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect:	liquide visqueux
9. 1. 2. Couleur:	bleu
9. 1. 3. Odeur:	caractéristique
9. 1. 4. PH:	Pur à 20°C: 1
9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
9. 1. 6. Point d'éclair:	Non déterminé.
9. 1. 7. Limites d'explosivité:	Non applicable.
9. 1. 8. Densité relative (eau = 1):	1,128 +/- 0,02 à 20°C
9. 1. 9. Viscosité:	250 +/- 100 cP à 20°C
9. 2. Autres informations:	
9. 2. 1. Hydrosolubilité:	complètement soluble
9. 2. 2. Liposolubilité:	Non concerné
9. 2. 3. Solubilité aux solvants:	Non Concerné

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité:	Stable en conditions normales.
10. 2. Stabilité chimique:	La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7 de la FDS.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	Dégage de l'hydrogène en présence de métaux.
10. 4. Conditions à éviter:	PAS de contact avec: les bases
10. 5. Matières incompatibles:	Oxydants forts. Alcalis, Métaux, Bases
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	Ne pas respirer les fumées.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ANTICAL

Version: 14

Date de révision: 27/05/19

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques:	Pas d'information disponible au sujet de la préparation. Informations composants (FDS Fournisseurs) entrant dans le mélange
11. 2. Toxicité aiguë:	
11. 2. 1. Inhalation:	donnée non disponible
11. 2. 2. Contact avec la peau:	Composant: acide phosphorique No.-CAS 7664-38-2 DL50 dermal: 2740 mg/kg (Lapin) Résultat: effets corrosifs (Lapin) (OCDE ligne directrice 404) Composant: alcools, C13-15-linéaires et ramifiés, éthoxylé CAS: 157627-86-6 DL50 rat (par voie cutanée): > 2.000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE) Résultat: légèrement irritant (Ligne directrice 404 de l'OCDE) Lapin
11. 2. 3. Contact avec les yeux:	Composant: acide phosphorique No.-CAS 7664-38-2 Résultat: effets corrosifs (Lapin) Composant: alcools, C13-15-linéaires et ramifiés, éthoxylé CAS: 157627-86-6 Résultat: dommage irréversible (Ligne directrice 405 de l'OCDE) Lapin
11. 2. 4. Ingestion:	Composant: acide phosphorique No.-CAS 7664-38-2 DL50 oral: 2600 mg/kg (Rat, femelle) (OCDE ligne directrice 423) Composant: alcools, C13-15-linéaires et ramifiés, éthoxylé CAS: 157627-86-6 DL50 rat (par voie orale): > 300 - 2.000 mg/kg (Ligne directrice 401 de l'OCDE)
11. 3. Toxicité chronique:	Pas disponible.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité:	A forte concentration dans l'eau, des effets néfastes dus au pH sont observés sur la vie aquatique. Informations composants (FDS Fournisseurs) entrant dans le mélange Composant: acide phosphorique No.-CAS 7664-38-2 Poisson: CL50: 138 mg/l (Gambusia affinis; 96 h) CL50: 3 - 3,25 mg/l (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin); 96 h) Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques CE50: > 100 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie); 48 h) (Immobilisation; OCDE Ligne directrice 202) NOEC: 100 mg/l (Desmodesmus subspicatus; 72 h) (OCDE Ligne directrice 201) CE50: > 100 mg/l (Desmodesmus subspicatus; 72 h) (OCDE Ligne directrice 201) Bactérie: CE50: 270 mg/l (boues activées) Composant: alcools, C13-15-linéaires et ramifiés, éthoxylé CAS: 157627-86-6 Toxicité vis-à-vis des poissons: CL50 (48 h) > 1 - 10 mg/l, Oncorhynchus mykiss Invertébrés aquatiques: CE50 (48 h) > 1 - 10 mg/l, Daphnia magna Plantes aquatique(s): CE50 (72 h) > 1 - 10 mg/l, Scenedesmus subspicatus Microorganismes/Effet sur la boue activée: CE10 > 1.000 mg/l, boue activée (DEV-L2) Effets chroniques sur invertébrés aquat.: NOEC > 0,1 - 1 mg/l Composant: Mélange d'amine grasse éthoxylée (CAS 25307-17-9)/Alcool éthoxylé (CAS: 68902-66-1) Toxicité vis-à-vis des poissons: CL50 > 0,1 - < 1 mg/l Invertébrés aquatiques: CE50 > 0,01 - < 0,1 mg/l Plantes aquatique(s): CE50 > 0,1 - < 1 mg/l effet aigu CE10 > 0,01 - < 0,1 mg/l effet à long terme Microorganismes/Effet sur la boue activée: EC0 > 10 - 100 mg/l Effets chroniques sur invertébrés aquat.: CE10 > 0,01 - < 0,1 mg/l
------------------	--

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ANTICAL

Version: 14

Date de révision: 27/05/19

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

12. 2. Persistance et dégradabilité:	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n°648/2004 relatif aux détergents.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation:	Non déterminé.
12. 4. Mobilité dans le sol:	Non déterminé
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Non déterminé.
12. 6. Autres effets néfastes:	Données non disponible
12. 6. 1. Toxicité aquatique:	

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets:	Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.
13. 2. Emballages contaminés:	Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.
13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s):	Code de l'environnement art. L.541-11 à 39 et R.541-13 à 41 (élimination des déchets); art. R.541-42 à 48 (circuits de traitement des déchets) - Arrêté du 29/07/05 (contrôle des circuits d'élimination).

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s):	Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
14. 2. Numéro ONU:	3264
14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies:	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (contient de l'acide phosphorique 75%)
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):	
14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14. 3. 2. Groupe d'emballage:	II
14. 3. 3. Code TREM-CARD:	80
14. 3. 4. Etiquettes ADR/RID:	8
14. 3. 5. Code danger:	80
14. 3. 6. Code de classification et dispositions spéciales:	C1 274
14. 3. 7. Instructions d'emballage:	P001 IBC02
14. 3. 8. Code de restriction en tunnels:	E
14. 4. Voies maritimes (IMDG):	
14. 4. 1. Classe:	8
14. 4. 2. Groupe d'emballage:	II
14. 4. 3. Polluant marin:	.
14. 4. 4. N° FS:	F-A, S-B
14. 4. 5. Etiquette(s) IMDG:	8
14. 4. 6. Instructions d'emballage:	P001
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):	
14. 5. 1. ICAO/IATA classe:	8
14. 5. 2. Groupe d'emballage:	II
14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA:	8
14. 5. 4. Avis ou remarques importantes:	Aéronef passager et cargo

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ANTICAL

Version: 14

Date de révision: 27/05/19

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

14. 6. Dangers pour l'environnement: Non concerné.
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Se référer aux rubriques 7 et 8.
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: Non concerné

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations.
Étiquetage par Règlement (CE) 648/2004 :
agents de surface non ioniques: 5% ou plus, mais moins de 15%
agents de surface anioniques: moins de 5%
Parfums, Limonene, Linalool
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s): signification des abréviations utilisés dans la fiche de données de sécurité :
CAS : Chemical Abstracts Service
ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CLP: Classification, Labelling and Packaging of chemicals
CL50 concentration létale médiane
OCDE Organisation de coopération et de développement économiques
16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3: H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
16. 3. Avis ou remarques importantes: Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience.
Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur.
Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.

Composition suivant le règlement CEE 648/2004 :
agents de surface non ioniques :>=5%-<=15%
agents de surface anioniques :<5%
Parfums, Limonene, Linalool
16. 4. Restrictions: Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).
L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.
16. 5. Références et / ou bibliographie: Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.
16. 6. Historique:
16. 6. 1. Date de la première édition: 15/12/98
16. 6. 2. Date de la révision précédente: 15/02/18
16. 6. 3. Date de révision: 27/05/19
16. 6. 4. Version: 14

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ANTICAL

Version: 14

Date de révision: 27/05/19

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

16. 6. 1. Révision chapitre(s) n°: 1-2-3-7-15-16